



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 10 mai 2023 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct, sous la présidence du maire François Robillard, à laquelle assistent la conseillère Priscilla Lamontagne, la conseillère Claire Wallot, la conseillère Line Surprenant, le conseiller Francis Limoges, le conseiller Alex Brisebois-Proulx, le conseiller Loïc Boyer.

RÉSOLUTION No 2023-05-164

DEMANDE DE SUSPENSION ET DE RESCISION DE LA RÉSOLUTION CA-230321-322 POUR LA SEJ-18 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES (CSSMI) – APPUI AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES (CSSMI)

CONSIDÉRANT QUE le CA du CSSMI a adopté une nouvelle politique organisationnelle des services de garde SEJ-18 ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle politique amènera des changements ayant des impacts importants pour les nombreuses familles marthelacquoises qui utilisent présentement le service de garde et le service des dîneurs ;

CONSIDÉRANT QU'une hausse de coût significative est à prévoir pour les familles marthelacquoises qui doivent utiliser la période du dîner ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents du CSSMI a adopté une résolution unanime demandant au CA du CSSMI la suspension et la rescision de la résolution CA-230321-322 pour la SEJ-18 ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx et résolu unanimement

Suite prochaine page



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 10 mai 2023 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct, sous la présidence du maire François Robillard, à laquelle assistent la conseillère Priscilla Lamontagne, la conseillère Claire Wallot, la conseillère Line Surprenant, le conseiller Francis Limoges, le conseiller Alex Brisebois-Proulx, le conseiller Loïc Boyer.

RÉSOLUTION No 2023-05-164 (suite)

*DEMANDE DE SUSPENSION ET DE RESCISION DE LA
RÉSOLUTION CA-230321-322 POUR LA SEJ-18 DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CENTRE DE
SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES (CSSMI) – APPUI
AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES (CSSMI)*

D'appuyer le comité de parents du CSSMI qui par sa RÉSOLUTION CP-230504-2041 demande que le Conseil d'administration du CSSMI :

- Suspende et rescinde la décision CA-230321-322 pour la SEJ-18 ;*
- Maintienne le statu quo en ramenant la situation à ce qu'elle était avant l'adoption de cette politique pour tous les établissements de son territoire ;*
- Suspende les décisions en lien avec la politique, prises par les conseils d'établissement suite à l'adoption de la SEJ-18 ;*
- Reprenne la consultation sur la politique auprès de toutes les instances du CSSMI ;*
- Rende public le calculateur qui a été donné aux directions pour effectuer le calcul du coût réel dans leur milieu et s'assure que le calcul fourni inclut non seulement les dépenses admissibles, mais aussi les revenus ;*
- Mène une étude de faisabilité pour appuyer les modifications proposées au niveau des coûts et des effectifs ;*
- Permette l'ajout d'un forfait familial dans la SEJ-18 suite aux propos du ministre de l'Éducation.*

Que la présente résolution soit envoyée au Conseil d'administration du CSSMI et à toutes les villes desservies par le CSSMI.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme, ce 11 mai 2023

Marie-Josée Russo
Marie-Josée Russo
Greffière